Signé par Alexandre RHANBAJA
Le 12 juin 2026

Signed with Universign doc_awO tx_YyK84x7vlw9x

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	12 085	2 468	9 617	11 194
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	161 870	41 200	120 670	75 912
	Autres immobilisations corporelles	32 338	7 199	25 139	6 945
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	12 000		12 000	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé	**(III) 218 293**	**50 867**	**167 426**	**94 051**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	24 740		24 740	25 000
	En-cours de production	167 505		167 505	195 050
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	27 377		27 377	
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	728 617		728 617	1 099 525
	Autres créances	430 899		430 899	126 790
	Charges constatées d'avance	1 307		1 307	626
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	236 139		236 139	
	Total de l'actif circulant	**(IV) 1 616 583**		**1 616 583**	**1 446 991**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**1 834 876**	**50 867**	**1 784 009**	**1 541 042**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	1 160 823	1 226 941

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 20 000)	20 000	20 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	223 972	26 934
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**336 599**	**311 338**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**582 571**	**360 272**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propr		
Provisions	Provisions pour risques	21 500	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**21 500**	
DETTES	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	415 780	161 875
	Emprunts et dettes financières divers (2)	562	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	456 015	669 625
	Dettes fiscales et sociales	246 880	343 327
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 916	
	Autres dettes	54 785	5 945
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**1 179 939**	**1 180 771**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**1 784 009**	**1 541 042**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	336 598,92	311 337,95
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	877 629	1 180 771
(2)	Dont emprunts participatifs		

GAMMA SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 2 rue Louis Breguet
34430 ST JEAN DE VEDAS

RCS MONTPELLIER 979 034 485

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 336 599 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	336 599 euros

Affectation :

A titre de dividendes Soit 6,5 euros par action	130 000 euros
Le solde	206 599 euros

En totalité au compte « **Autres réserves** »
Lequel s'élèverait à 430 571 euros après affectation.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 117 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 13 000 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de

référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice	**Dividendes distribués (€)**	**Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)**	**Revenus non éligibles à l'abattement des 40% (CGI, art. 158)**
Exercice clos le 31/12/2024	114 300€	102 870€	11 430€
Exercice clos le 31/12/2023	Néant	Néant	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Société MINERVE CONSULTING & INVEST
Présidente
Représentée par son gérant
Monsieur Alexandre RHANBAJA

Signé par Alexandre RHANBAJA
Le 12 juin 2026

Signed with Universign doc_BJBe tx_YyK84x7vlw9x